

# CONSEIL MUNICIPAL

## 12 JUILLET 2021

-----

L'an deux mil vingt et un le 12 juillet, le Conseil Municipal de Fougeré, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Manuel GUIBERT, Maire de Fougeré.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 juillet 2021.

Etaient présents : GUIBERT Manuel, SERIN Isabelle, TOURANCHEAU Michel, HERBRETEAU Jean-Claude, DELAUNAY Nadine, ROBET Alix, BRIEAU Stéphane, SORIN Charly, HUMEAU Christelle, GUILLET Elise, FOURNIER Matthieu, ROUX Benoit

Excusé(s) : GRELLIER Hélène qui donne pouvoir à GUIBERT Manuel, BIRONNEAU Michèle et GUILLEMARD Sébastien.

Secrétaire de séance : HUMEAU Christelle.

Affiché et transmis au contrôle de légalité le 15 juillet 2021.

-----

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion précédente.

-----

**DELEGATION DE POUVOIR : VENDEE EXPANSION MISSION DE NEGOCIATIONS FONCIERE ZONES  
D'HABITATION -ILOT RUE DES PAQUERETTES-RUE DES ACACIAS- SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE  
FOUGERE (2021-07-01)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'intervention de VENDEE EXPANSION pour l'accompagner dans les démarches foncières nécessaires à l'acquisition des terrains concernés par la zone d'habitation îlot centre bourg entre la rue des acacias et la rue des pâquerettes et propose à l'assemblée de nommer Monsieur Nicolas MUSCHE mandataire de la Commune de Fougeré pour l'assister devant la juridiction d'expropriation, dans le cadre de la procédure de préemption engagée pour l'acquisition des propriétés cadastrées Section AC 10 et AC 14 (Moitié indivise).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**MANDATE**, Monsieur Nicolas MUSCHE, pour assister la Commune de Fougeré devant la juridiction d'expropriation, dans le cadre de la procédure de préemption engagée pour l'acquisition des propriétés cadastrées Section AC 10 et AC 14 (Moitié indivise).

-----

**DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS  
CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT (2021-07-02)**

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3-1 DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984)

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

COMMUNE DE FOUGERÉ  
CONSEIL MUNICIPAL DU 12/07/2021

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

**DE PREVOIR** à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

~~~~~

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF à 14/35ème**

**ET CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF à 28/35ème**

**(2021-07-03)**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération en date du 29 juin 2020 créant l'emploi d'Adjoint administratif à temps non complet, à une durée hebdomadaire de 14/35ème,

M. le Maire expose au Conseil municipal qu'il est nécessaire de modifier, au 1<sup>er</sup> septembre 2021, la durée hebdomadaire de travail de l'emploi d'Adjoint Administratif permanent à temps non complet à 14/100ème d'heures (14/35ème), en raison de l'accroissement de ses missions d'assistant au service population et de la charge de travail induite par la gestion du service de restauration scolaire qui a été sous-estimée lors de la création du service au 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Vu l'avis favorable du Comité technique rendu le 28 juin 2021,

**Après avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal DECIDE :**

**LA SUPPRESSION** à compter du 1er septembre 2021 de l'emploi permanent à temps non complet (14/35ème d'heures hebdomadaires) d'Agent Administratif en charge du service de la restauration scolaire, sur un grade d'Adjoint Administratif,

**LA CREATION** à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (28/35ème heures hebdomadaires) d'Agent administratif polyvalent en charge du service de restauration scolaire et assistant au service population, sur un grade d'Adjoint administratif,

COMMUNE DE FOUGERÉ  
CONSEIL MUNICIPAL DU 12/07/2021

DE MODIFIER le tableau des emplois comme suit au 01/09/2021 :

| CADRES OU EMPLOIS                                          | CATEGORIE    | NOMBRE DE POSTES | DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE<br>(Nombre heures et minutes) | MISSIONS                                                                                                                                                             |
|------------------------------------------------------------|--------------|------------------|-------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Adjoint Administratif<br><br>Principal de 1ere classe      | C            | 1<br><br>1       | 35h<br><br>35h                                              | 1- Secrétaire Général / Directeur des Services<br><br>2-Assistant service population – Gérant agence postale communale                                               |
| Adjoint Administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> classe | C            | 1                | 35h                                                         | Assistant service population – Gérant agence postale communale                                                                                                       |
| Adjoint Administratif                                      | C            | 1                | 28h                                                         | Agent administratif polyvalent en charge du service de restauration scolaire et binôme du poste d'Assistant service population –Gérant de l'agence postale communale |
| Adjoint Technique Principal de 1 <sup>ère</sup> Classe     | C            | 2                | 35h                                                         | Agent des services techniques en charge des espaces verts, des bâtiments communaux et de la voirie.                                                                  |
| Adjoint Technique                                          | C            | 1                | 28h06                                                       | Référente du service restauration scolaire et des ATSEM, en charge de l'entretien des bâtiments communaux.                                                           |
|                                                            | C            | 1                | 25h11                                                       | Adjoint technique : fonctions ATSEM et Agent accompagnement restauration scolaire                                                                                    |
|                                                            | C            | 1                | 24h26                                                       | Adjoint technique : fonctions ATSEM et Agent accompagnement restauration scolaire                                                                                    |
|                                                            | C            | 1                | 5h17                                                        | Agent d'accompagnement restauration scolaire                                                                                                                         |
|                                                            | C            | 1                | 4h20                                                        | Agent d'accompagnement restauration scolaire                                                                                                                         |
|                                                            | C            | 1                | 9h11                                                        | Agent d'accompagnement restauration scolaire                                                                                                                         |
|                                                            | C            | 1                | 4h39 (CDI)                                                  | Agent d'accompagnement restauration scolaire                                                                                                                         |
|                                                            | C            | 1                | 3h49 (CDI)                                                  | Agent d'accompagnement restauration scolaire                                                                                                                         |
|                                                            | <b>TOTAL</b> | <b>14</b>        |                                                             |                                                                                                                                                                      |

~~~~~

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE REFECTION MUR CIMETIERE 2021 (2021-07-04)**

M. le Maire présente au Conseil Municipal le résultat d'une consultation qui a été effectuée pour l'attribution d'un marché de travaux pour la réfection du mur de clôture du cimetière.

*Discussion :*

Vu le Code des marchés publics,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-21 6° qui prévoit que le conseil municipal est seul compétent pour délibérer en matière de marchés publics,

Considérant l'analyse des 3 offres reçues,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :**

**D'AUTORISER** M. le Maire à signer le marché public suivant : Marché de réfection du mur de clôture du cimetière

**DE RETENIR** pour la réalisation de ces travaux l'entreprise PETE SAS de Bournezeau (85480) pour un montant de 10 638.68 € HT soit, 12 766.42 € TTC,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les pièces constitutives du marché ainsi que tout document se rapportant à cette délibération,

COMMUNE DE FOUGERÉ  
CONSEIL MUNICIPAL DU 12/07/2021

DE CHARGER Monsieur le Maire de procéder à la notification du marché.

-----  
**MODIFICATION DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (2021-07-05)**

Monsieur le Maire expose que le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L2122-22 et L2122-23 autorisent le conseil municipal à déléguer en tout ou partie et pour la durée du mandat certaines attributions dont il donne lecture.

Vu la délibération N° 2020-05-05 du 2 juin 2021,

*Discussion : M. HERBRETEAU demande si, lorsqu'il n'y a pas urgence, le Conseil peut se prononcer sur l'attribution d'un marché inférieur au montant de la délégation donnée au Maire. M. le Maire explique que cela n'est pas possible car le conseil n'est alors plus compétent.*

Considérant la nécessité pour une bonne gestion de la collectivité de revoir les délégations attribuées au Maire,

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 12 voix POUR et 1 Abstention :**

**DONNE** délégation au maire, pour la durée de son mandat dans les domaines suivants mentionnés à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des Accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite de 50 000 euros TTC ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 100 000 euros,
- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.

**DECIDE** qu'en cas d'absence ou d'empêchement du maire, ces délégations seront exercées par un adjoint dans l'ordre des nominations,

-----  
**APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2020 SAEML Vendée Expansion (2021-07-06)**

Après avoir pris connaissance du rapport 2020 de la Commune de Luçon, représentant les collectivités territoriales aux conseils d'administration,

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le rapport 2020 de la SAEML Vendée Expansion joint en annexe.

-----  
**APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2020**

**SAPL AGENCE DE SERVICES AUX COLLECTIVITES LOCALES DE VENDEE (2021-07-07)**

Après avoir pris connaissance du rapport 2020 des représentants des collectivités territoriales aux conseils d'administration,

COMMUNE DE FOUGERÉ  
CONSEIL MUNICIPAL DU 12/07/2021

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport 2020 de la SAPL Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée joint en annexe.

-----

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h18.

-----

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

-----

Liste des délibérations prises au cours de la séance du 12 juillet 2021

N°	Titre des délibérations
2021-07-01	DELEGATION DE POUVOIR : VENDEE EXPANSION MISSION DE NEGOCIATIONS FONCIERE ZONES D'HABITATION -ILOT RUE DES PAQUERETTES-RUE DES ACACIAS-SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE FOUGERE
2021-07-02	DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS-CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT (2021-07-02)
2021-07-03	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF à 14/35 <sup>ème</sup> ET CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF à 28/35 <sup>ème</sup>
2021-07-04	ATTRIBUTION DU MARCHE DE REFECTION MUR CIMETIERE 2021
2021-07-05	MODIFICATION DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE
2021-07-06	APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2020 SAEML Vendée Expansion
2021-07-07	APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2020 SAPL AGENCE DE SERVICES AUX COLLECTVITES LOCALES DE VENDEE